



PARENTS/ADOLESCENTS : REPRISE DE RELATION EN MEDIATION FAMILIALE

Les enfants et les adolescents sont confrontés de plain-pied à la séparation de leurs parents et peuvent s'ensuire des réactions en corrélation avec leur âge, leur construction identitaire et psycho-affective. Par ailleurs, 43% des enfants perdent le contact avec un de leurs deux parents dans les deux à cinq ans qui suivent la séparation parentale.

Au travers de notre expérience de médiatrices familiales nous avons pu repérer que les réactions de l'adolescent sont souvent « sans nuances » et, lorsque le conflit des parents perdure, peut se produire une rupture de relation avec le parent dont il ne partage pas le quotidien. La Loi de 2007, modifiée en 2016 et relative à la Protection de l'Enfance confirme que l'enfant est sujet de Droit et indique dans l'article 388-1 du Code Civil, au nom de l'intérêt supérieur du mineur que " dans toute procédure le concernant, l'enfant capable de discernement peut être entendu", se pose alors la question de sa place dans le processus de médiation familiale.

L'accompagnement par la médiation familiale peut alors resserrer une coparentalité et, dans un temps parallèle, accompagner l'adolescent et son parent pour permettre l'expression des besoins et favoriser la remise en relation.

L'adaptation du processus de médiation familiale à ce contexte spécifique nécessite un approfondissement des connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles spécifiques. Cette session de formation continue permettra une connaissance de différents modèles d'intervention de cette approche afin que chaque participant puisse construire sa propre manière d'intervenir tout en intégrant le cadre et les techniques spécifiques à ce contexte de la médiation familiale.

Cette formation est construite selon le modèle transmis par Madame Jocelyne Dahan.

Objectifs

Cette session de formation vise à :

- Rappeler les connaissances psychologiques et notamment la construction identitaire des enfants/des adolescents et la théorie de l'attachement,
- Identifier les besoins spécifiques de l'adolescent,
- Connaître le cadre légal de la place de l'enfant mineur dans le conflit de ses parents,
- Prendre connaissance du cadre et processus spécifiques de la médiation familiale transposés à ce contexte,
- Permettre aux parents de renouer un dialogue pour exercer réellement leur coparentalité et identifier, ensemble les besoins de leur enfant,
- Favoriser l'expression des besoins de l'adolescent,
- Permettre la remise en relation parents/adolescents et accompagner la recherche d'accords parentaux.

Méthodologie

- Exposés théoriques,
- Vidéo illustrant,
- Exercices individuels et de groupe,
- Mises en situation.

Programme

- Construction identitaire et psychoaffective de l'adolescent,
- Cadre légal de la place de l'enfant mineur,

- Conduite d'entretiens familiaux et d'entretiens avec l'adolescent,
- Processus de médiation familiale adapté à la reprise de relation,
- Présentation de différents modèles d'intervention.
- Analyse de la pratique

Public cible

Les médiateurs familiaux titulaires du DEMF et les médiateurs en exercice ou les médiateurs familiaux en formation.

Formateurs

Nicole DESCAMPS, médiatrice familiale DE, médiatrice en matière civile et commerciale, formatrice, analyseur de la pratique, ancienne avocate.

Abdelali El Ouardi, psychologue clinicien, thérapeute de famille et couple, formateur, analyseur de la pratique

Stéphanie VAUTIER, directrice Impulsion 54, médiatrice familiale DE, médiateur en matière civile et commerciale, formatrice, analyseur de la pratique.

Dates et lieu

2 modules de 2 jours (7h x 4 = 28h) – Au sein de l'Association IMPULSION 54 : Ferme de Montrichard, Chemin de Montrichard 54700 Pont-à-Mousson. Accès Lorraine TGV 15mns, 27 kms de Nancy, 25 kms de Metz, et 100kms du Luxembourg.

Possibilité d'organiser la formation sur site nous consulter.

Dates : 5 et 6 Décembre 2018 et 30 et 31 janvier 2019. De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Nombre de participants

- Effectif restreint permettant un coaching individuel des participants
- Minimum 8 jusqu' à 12 personnes
- Inscription jusqu' au 01 novembre 2018
- Validation 30% du coût global non remboursable

Coût et validation

Le coût de cette session de formation est de 590€ pour les prises en charge individuelles et 690€ pour les prises en charge par l'employeur. Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Une attestation de suivi (28 heures) sera délivrée à l'issue de la session.

Inscriptions et renseignements

03.83.81.13.30

association@impulsion54700.fr

IMPULSION 54

Ferme de Montrichard, Chemin de Montrichard, 54 700 PONT A MOUSSON

Tél : 03.83.81.13.30

Courriel : association@impulsion54700.fr

Site : <http://impulsion54.e-monsite.com>